

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 8

Artikel: À propos du tir fédéral
Autor: Kern, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347953>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos du Tir fédéral.

Le tir fédéral de Lugano s'est heureusement terminé le 19 juillet écoulé. La plupart des journaux lui consacrent des articles très élogieux et tous sont unanimes à regretter le mauvais état financier de cette belle fête.

Malgré les efforts et les sacrifices du comité d'organisation et de la population de Lugano en général, les tireurs se sont tenus à l'écart.

Selon certaines appréciations, ce fait serait dû surtout à la position excentrique du lieu de fête et, selon d'autres, il faudrait plutôt l'attribuer à la manière dont les tirs sont organisés par la Société suisse des carabiniers, laquelle impose ses volontés au comité d'organisation.

Nous nous rangeons sans hésiter à cette dernière manière de voir et nous craignons, qu'aussi longtemps que nos tirs ne seront pas organisés sur d'autres bases, il n'en soit malheureusement ainsi.

Sans remonter trop loin, nous voyons, depuis quelques années, toutes les localités auxquelles le tir est adjugé, boucler leurs comptes par un déficit plus ou moins considérable. Ainsi en fut-il en 1876 à Lausanne, en 1879 à Bâle et en 1881 à Fribourg. Lugano n'ayant pas voulu, ou pu, profiter des expériences faites, vient de payer plus chèrement encore l'honneur d'avoir le tir fédéral.

Cela est profondément regrettable et surtout inquiétant pour l'avenir. Il est à craindre que dorénavant aucune société ne veuille se charger d'une entreprise aussi risquée.

Ces déficits répétés ne peuvent subsister. Il faut s'efforcer d'en trouver la cause et la combattre sans trêve ni repos.

En 1876, à Lausanne, on avait estimé que les pertes subies provenaient en grande partie du luxe apporté aux constructions et aux décors en général, ainsi qu'à une installation défectueuse des sonneries électriques.

Bâle, en 1879, évita ces écueils, mais le mauvais temps continuuel empêcha bon nombre de tireurs d'arriver. Pour Fribourg, en 1881, on ne peut arguer ni de dépenses excessives, ni du mauvais temps; au contraire, le comité des constructions fut très économe et le soleil ne cessa de briller pendant toute la fête. Quant à Lugano, on vante la simplicité soit de la cantine, soit du

stand, et on loue la manière dont les comités se sont acquittés de leur tâche; le temps fut assez favorable.

Sans doute, ces facteurs ont une grande influence, mais il en est d'autres, plus importants encore, dont personne ne s'est occupé. On a bien songé à restreindre les dépenses; il aurait fallu penser aussi à augmenter les recettes, en attirant un plus grand nombre d'amateurs.

Peut-on comprendre que dans un pays où le gouvernement fait des sacrifices aussi considérables pour le tir, dans un pays où l'on brûle à cet effet 15 millions de cartouches par année, où il y a environ 200,000 fusils et carabines entre les mains des citoyens, où chaque année encore on arme plus de 12,000 hommes avec d'excellents fusils, dans un pays enfin où il existe environ 2000 sociétés de tir, auxquelles l'Etat paie annuellement au moins 150,000 fr. de subvention, il n'y ait que 2516 amateurs qui assistent au tir fédéral! A cette réunion dont nous sommes si fiers! Que nous nommons avec orgueil la fête nationale par excellence! Cela semble impossible, on croit rêver.

De tous côtés les dons affluent: la Confédération, les gouvernements cantonaux, les corporations, les Suisses à l'étranger, chaque citoyen enfin apporte son obole; on réunit des prix d'honneur pour une somme d'environ 150,000 fr., soit approximativement 60 fr. par participant et, malgré cela, on ne réussit pas à engager les amateurs à se mêler à la lutte. C'est à n'y pas croire! Comme il n'y a rien d'aussi éloquent que les chiffres, il faut bien se rendre à l'évidence.

Nous disions qu'on ne faisait rien pour attirer un plus grand nombre de tireurs. Il semble pourtant que l'appât des dons devrait les allécher. Comment se fait-il qu'il n'en soit rien? Voilà la question à résoudre. Il faudra trancher dans le vif, vaincre bien des préjugés, tâtonner peut-être pendant quelque temps, avant d'y aboutir. On y arrivera pourtant si, comme nous le disions en commençant, tous les citoyens qui ont à cœur le maintien de cette belle fête sont résolus à porter remède à son organisation et à en faire réellement une fête populaire, accessible à tous, au pauvre comme au riche.

Les tirs fédéraux sont actuellement fréquentés par diverses catégories de tireurs. On y distingue:

1° Les dévoués, qui, par esprit patriotique, se font un devoir d'assister à la fête.

2° Les jeunes tireurs ayant confiance en leur étoile, et se disant qu'un coup heureux peut les favoriser.

3° Les tireurs de profession.

Les deux premières catégories forment la classe *des pigeons* et la troisième celle *des exploiters*. Elle est de beaucoup la moins nombreuse, mais c'est elle qui remporte le plus grand nombre de prix. Elle est surtout composée d'armuriers. (Nous ne voulons pas dire du tout que les armuriers soient tous exploiters; il existe heureusement d'honorables exceptions.)

Or, il résulte de cette classification que nous avons d'un côté les gens qui régulièrement laissent des plumes, et d'un autre des spéculateurs qui encaissent.

Ceci ne peut durer; le nombre des amateurs disposés à faire partie des deux premières catégories va en diminuant, cela se comprend; celui de la troisième, par contre, tend à augmenter. Nous avons donc, par le fait, une réduction notable des recettes. Les exploiters, en général, dépensent très peu; ils paient leurs passes et leurs munitions, vivent très modestement, se logent à bon marché et ne font absolument aucun extra. Au contraire, la plupart étant armuriers, ils nettoient les armes, les réparent, les louent ou les vendent, et se font ainsi un très joli pécule. Si jamais ils sont en majorité dans nos tirs, les tirs auront cessé d'exister, ils seront devenus impossibles.

Nous ne blâmerons pas ces tireurs d'agir ainsi, chacun cherche à gagner sa vie comme il peut, et il n'y a pas de sots métiers; ce que nous critiquerons, c'est que l'organisation des tirs permette à la spéculation et à l'exploitation de se glisser dans une fête nationale. Lorsque les récompenses étaient moins élevées, lorsqu'au lieu de prix de quelques mille francs, on se contentait de prix de quelques cents francs, ce genre de tireurs était inconnu.

C'est avec regret qu'on constate cet état de choses, mais il est tellement accentué, et il est une des causes si évidente de la décadence de nos tirs, qu'on doit le signaler et le supprimer, en réduisant les prix à des chiffres plus modestes. Cette mesure est d'autant plus nécessaire qu'en l'adoptant, on ferait d'une pierre deux coups. En effet, en acceptant cette réduction, il serait possible de réduire aussi le coût des passes, et de rendre ainsi le tir accessible à tout le monde, et surtout aux miliciens.

Une organisation de ce genre constituerait, à notre avis, un progrès très sensible. Le but de nos tirs est, avant tout, d'encourager les citoyens au maniement des armes pour pouvoir, en cas

de besoin, défendre notre patrie. Il faut donc, tout d'abord, amener à ces luttes pacifiques les hommes qui font partie de l'armée.

Ce principe une fois admis, le tir en lui-même devrait, selon nous, être complètement modifié. Tel qu'il est organisé aujourd'hui, il est impossible qu'un tireur médiocre puisse lutter ; ceci n'est pas bien. C'est un atout de plus dans les mains des exploiters et un motif pour tenir à l'écart bon nombre d'amateurs.

Quelques mots d'explication suffiront pour nous faire comprendre.

Le système adopté aujourd'hui *pour les cibles tournantes* est celui des points. Rien n'est laissé au hasard. Nous voudrions, pour mieux équilibrer les chances, admettre un système combiné, les points avec un carton, se levant aussi pour les prix. De cette manière, le tireur de force moyenne pourrait au moins parvenir à obtenir quelque chose, ce qui lui est impossible s'il doit se mesurer aux points.

Quant à l'organisation des bonnes cibles, nous pourrions, au besoin, nous contenter du système actuel, lequel tient compte des deux principes : les points et le carton. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de dire que, plus on augmente le nombre des bonnes cibles, plus on augmente aussi les chances des tireurs de profession, car ils sont presque certains d'obtenir un prix à chaque cible. Deux cibles pourraient suffire, l'une aux points, l'autre au carton.

Le concours de sections, dont il a été fait un essai au tir de Fribourg, devrait être définitivement adopté. Ce concours était un progrès et les tireurs en furent partisans. Il ne fut pas admis sans lutte, mais, à la fin, chacun reconnut qu'il avait contribué pour beaucoup à la bonne réussite de la fête. Nous avons la persuasion que si Lugano l'avait adopté, elle s'en serait bien trouvée.

Avant d'aborder la question financière, il est nécessaire d'en examiner une autre, à laquelle nous attachons une grande valeur ; c'est celle de l'armement. Nous allons soulever des tempêtes, nous le savons, mais nous ne nous effrayons pas ; nous avons la persuasion que si nous avons contre nous les tireurs de profession et quelques amateurs, nous aurons pour nous tous ceux qui font partie de l'armée et tous ceux qui veulent réellement le progrès.

On constate actuellement un fait assez anormal ; la grande majorité des tireurs ne se sert pas du fusil ou de la carabine d'ordonnance, mais bien d'armes d'amateurs et surtout du Martini.

On était arrivé, petit à petit, à supprimer tout à fait les anciennes carabines de stand ; les armes de campagne les avaient remplacées. Depuis lors, une réaction s'est produite, et insensiblement on est parvenu à les réintroduire, sous forme de Martini et, si l'on n'y prend garde, elles supplanteront dans quelques années les Vetterli. Or, ceci ne peut être admis. Si l'on veut engager les militaires à prendre part aux tirs fédéraux, il faut qu'ils puissent y lutter avec l'arme que l'Etat leur a donnée, avec l'arme dont ils se serviront, si jamais nous sommes appelés à défendre nos frontières. Le Martini est une charmante arme d'amateur, une arme de salon, mais non une arme de guerre. Il ne peut être chargé sans être armé, ce qui, en campagne, constitue un grave inconvénient ; le démontage et le remontage sont en outre très difficiles, la majorité des tireurs ne les connaissent pas ; et enfin, par son poids et son guidon, c'est une arme de stand. Nous avons même vu des tireurs de l'Oberland bernois avoir des plaques de couche de rechange, pour le tir couché, avec un bec allongé, permettant d'appuyer la crosse sur le sol.

Nous ne voudrions pas exclure complètement ces armes des concours ; nous voudrions simplement procéder à leur égard comme on a procédé, il y a vingt ans, envers les carabiniers de stand. Une partie des cibles et des dons d'honneur étaient affectés au tir de stand, et l'autre partie au tir de campagne. Nous nous souvenons avoir assisté au tir fédéral de la Chaux-de-Fonds, en 1863, et y avoir trouvé une organisation pareille, dont chacun était satisfait.

Si nous insistons sur cette question d'armement et si nous désirons surtout lui voir donner une solution favorable aux armes d'ordonnance, c'est que nous en sentons toute la valeur. La Suisse a été le premier pays qui ait adopté une arme à répétition. Aujourd'hui, après 15 ans d'expériences, toutes les grandes puissances désirent en faire autant ; partout on veut introduire l'arme à magasin. C'est reconnaître ainsi que, sous le rapport, nous sommes dans le bon chemin. Allons-nous, pour quelques exploiters, nous laisser entraîner dans une voie contraire ? Cela n'est pas possible.

Qu'une petite comparaison nous soit ici permise. Que dirait-on en Suisse, si dans les fêtes fédérales de chant, le concours artistique seul était admis et qu'il soit fait abstraction du chant populaire ? Personne ne pourrait sanctionner ce procédé, et les fêtes de chant, au lieu de gagner en importance, iraient en péril.

tant, comme les tirs fédéraux. — C'est grâce au concours de tout le monde que de pareilles institutions peuvent progresser dans notre pays, ne l'oublions pas.

Nous allons résumer nos vœux. Ils tendent tous vers un même but : donner plus de développement à nos tirs fédéraux, en les rendant plus populaires. Pour cela nous désirons :

1° Ecarter autant que possible de ces concours les tireurs de profession, en diminuant la valeur des premiers prix pour en établir un plus grand nombre.

2° Donner accès à tous les tireurs, et surtout aux citoyens faisant usage des armes d'ordonnance, en réduisant le prix des passes, en modifiant le tir aux points, en introduisant le concours de section, et en faisant une différence entre les armes d'amateurs et celles de guerre.

L'adoption de ces principes apportera, cela se conçoit, de profonds changements dans la Société suisse des carabiniers. Une réorganisation complète sera inévitable. Elle est du reste nécessaire à tous égards ; cette association ne représente nullement l'ensemble des tireurs. Un petit nombre de sociétés seulement en fait partie et elle compte comparativement très peu de membres.

En admettant comme base que toutes les sociétés de tir de la Suisse, subventionnées par la Confédération, font de droit partie de la Société fédérale, nous arriverions, selon l'ordonnance du 16 mars 1883, à avoir approximativement 3,000 sociétés, avec environ 150,000 membres. (Selon cette ordonnance, tous les militaires suisses portant fusil sont astreints à faire partie d'une société.)

Avec des chiffres pareils, il suffirait d'une contribution individuelle très minime pour alimenter la caisse centrale, de manière à permettre à la société suisse d'entreprendre elle-même les tirs fédéraux et ne pas exposer les sociétés particulières et les localités à subir des pertes considérables.

Il y aura, cela va sans dire, une foule de questions sur lesquelles l'entente ne sera pas facile, surtout pour ce qui concerne la nomination du Comité central, celle des délégués, le choix de la localité devant donner la fête, etc., etc., mais ces questions n'offrent aucune difficulté insurmontable. Avec l'esprit qui distingue le peuple suisse, les sociétés sauront se faire de mutuelles concessions.

Nous aurions encore bien des choses à dire, bien des points à

développer pour être complets, mais nous craignons d'abuser de la patience de nos lecteurs, et nous voulons terminer en émettant un dernier vœu : c'est que nos camarades et frères d'armes ne s'offusquent pas, si nous avons été un peu loin dans nos appréciations; nous ne voudrions blesser personne, mais nous désirons ardemment voir la société suisse des carabiniers entrer dans une voie de progrès, ainsi que la nation est en droit de l'attendre d'elle.

Les sociétés de chant et celles de gymnastique, pour lesquelles ni l'Etat, ni la population ne font d'aussi grands sacrifices, suivent une marche progressive, allons-nous rester en arrière ? Nous ne pouvons le croire. Nous espérons que ces idées germeront, et que le prochain tir fédéral sera vraiment une grande fête nationale, ne laissant de regrets à personne.

Eugène KERN, *lieutenant-colonel.*

Manœuvres de l'armée italienne en 1882.

Le Conseil fédéral ayant chargé M. le colonel-divisionnaire Ceresole et M. le capitaine à l'état-major général R. de Planta de suivre les manœuvres que l'armée italienne a exécutées en Ombrie en septembre 1882, le comité de la Société des officiers de Lausanne a demandé à M. le colonel Ceresole de faire part de ses observations aux membres de cette société.

Après avoir pris l'autorisation du Département militaire, l'honorable commandant de la 1^e division a donné, au commencement de cette année, au théâtre de Lausanne, deux conférences qui ont été suivies par un grand nombre d'officiers de tout grade et auxquelles ont assisté également des sous-officiers et des soldats. Nous publions ci-après un résumé de ces conférences sur des notes qu'a bien voulu prendre un des assistants et sur celles que le conférencier lui a communiquées.

Avant d'aborder l'exposé des manœuvres auxquelles il a assisté, M. le colonel-divisionnaire Ceresole a résumé l'organisation militaire italienne et les diverses modifications introduites par la loi du 29 juin 1882, dont le but principal a été d'augmenter le nombre des corps et leurs effectifs. Cette loi, qui a remplacé celle du 30 septembre 1873, est fort détaillée et M. Ceresole en a analysé les principales dispositions; nous nous bornerons à dire qu'elle augmente l'armée permanente de 3 régiments d'artillerie, 2 régiments de génie,